

Sélection formations grade L 2022/2023

Fiche modalités candidature par Parcoursup

Fiche modalités d'admission 2022 - 2023

Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis

Préparation aux diplômes d'Etat

- Assistant de service social – D EASS
- Educateur de jeunes enfants – DE EJE
- Educateur spécialisé – DE ES
- Educateur technique spécialisé – DE ETS
- Entrée en septembre ou octobre 2022
- Sur les sites de Montpellier et Perpignan

1/ Inscription sur Parcoursup

<p>20 janvier 2022 au 29 mars 2022</p>	<p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat. ▪ Je formule mes vœux. <p>Vendredi 29 mars 2022 : DERNIER JOUR pour formuler mes vœux et créer mon dossier.</p>
<p>au 07 avril 2022</p>	<p>Le 07 avril : DERNIER JOUR pour finaliser ma candidature – pour cela 3 actions à réaliser.</p> <p>Je m'assure que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. J'ai bien complété et argumenté les différentes rubriques de mon dossier notamment LE PROJET DE FORMATION et la FICHE DE CENTRES D'INTERET & j'ai validé mon dossier. 2. J'ai validé mes vœux. 3. J'ai réglé les frais d'étude de dossier – 50 € sur le site de Parcoursup (pas de chèque, ni espèces). <p>→ sans validation du dossier ou des vœux ou sans paiement, votre candidature ne pourra être examinée.</p> <p>Précision : les frais d'étude sont dus par tous les candidats boursiers ou non boursiers.</p>
<p>Du 14 au 21 avril 2022</p>	<p>L'IRTS étudie les dossiers complets des candidats et tout particulièrement votre projet de formation et votre fiche de centres d'intérêts.</p>

2/ Recevabilité des dossiers

Le 22 avril 2022 – 18h00	<ul style="list-style-type: none">✓ Seuls les candidats retenus pour l'entretien auront accès au module prise de r-v sur Parcoursup.✓ <u>Pour les candidats dont le dossier n'a pas été retenu</u>, Parcours Sup ne délivre aucune information avant le 02 juin 2022.
-------------------------------------	---

3/ Admission : épreuve orale et résultats

A partir du 22 avril jusqu'au 27 avril 2022 - 12H00	<p>Je peux passer l'épreuve orale d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Je m'inscris par Parcoursup à un des créneaux proposés. Aucune modification de date ne sera accordée - aucun autre créneau ne sera proposé.✓ La convocation correspondante (matin ou a-m) disponible sur Parcoursup. <p> 2 formations différentes choisies = 1 entretien par formation, soit 2 RDV.</p> <p>Frais 80 euros par formation (quel que soit le site Montpellier ou/et Perpignan).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Les frais liés à l'épreuve orale d'admission sont à régler sur le site de l'IRTS. Le candidat devra s'acquitter de ces frais par carte bleue en suivant la procédure suivante : <p>Etape 1 : S'inscrire en ligne sur notre site Internet : www.faire-ess.fr *Créer son compte - Vous recevrez un login et mot de passe.</p> <p>Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais de l'épreuve orale d'admission (80 €) en choisissant la formation pour laquelle <u> votre dossier a été validé</u>. -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE.</p> <p>Etape 3 : Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement. → Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).</p>
convocation	<p>Votre convocation à l'épreuve orale d'admission est disponible sur Parcoursup. Vous êtes convoqué(e) par <u>demi-journée</u> (à 7h30 ou 13h00)</p>
Les épreuves orales d'admission 2022 Sur les semaines 18-19 & 20	<p>Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• La convocation,• ma carte d'identité,• Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn – sur papier A4). (prévoir 2 ex. dont 1 sera remis aux jurys en amont de l'entretien). <p><i>Nous pouvons aménager un entretien en visio dans les cas suivants:</i> -Résider hors de France métropolitaine (nous prévenir lors de l'inscription à l'entretien) -Etre positif au COVID-19 (nous prévenir au plus 24h tard avant l'entretien) -Etre cas contact du COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien) <i>Dans tous les cas, un justificatif officiel vous sera demandé.</i></p>
DEMANDE D'ALLEGEMENT	<p>Les candidats, reconnus admis après la sélection au 02/06, <u>feront la demande en précisant à quel titre</u>. Ils seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u> (entretiens prévus entre mi-juin et début juillet). <u> Demande à adresser sur parcoursup@faire-ess.fr</u></p> <p><u>Conditions réglementaires pour une demande d'allégement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Être titulaire d'un diplôme en Travail Sanitaire ou Social au moins de niveau IV et/ou d'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence,✓ ET avoir une expérience significative dans les secteurs sanitaire et/ou social et/ou de l'animation et/ou humanitaire et/ou associatif.

<p>A partir du 02 juin 2022</p>	<p>Je consulte les résultats sur Parcoursup Je suis admis(e) : sur Parcoursup, je confirme mon inscription à la formation à l'IRTS. Je reçois de l'IRTS par email (sous huitaine) les consignes d'inscription et le dossier administratif d'inscription. Je renvoie le dossier avec toutes les pièces demandées. Je suis sur liste complémentaire : Je serai informé (e) si des désistements se produisent et me permettent d'entrer en formation via la plateforme Parcoursup.</p>
<p>SEPT. ou OCT. 2022</p>	<p>Rentrée des étudiants admis en formation</p>

Cas particulier des apprentis

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage, l'inscription sur Parcoursup est obligatoire. Sur la plateforme, il y a 2 possibilités d'inscription :

- Inscription à la formation en apprentissage.
- Inscription à la formation en apprentissage ET inscription par la Voie Initiale (étudiant)

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant

